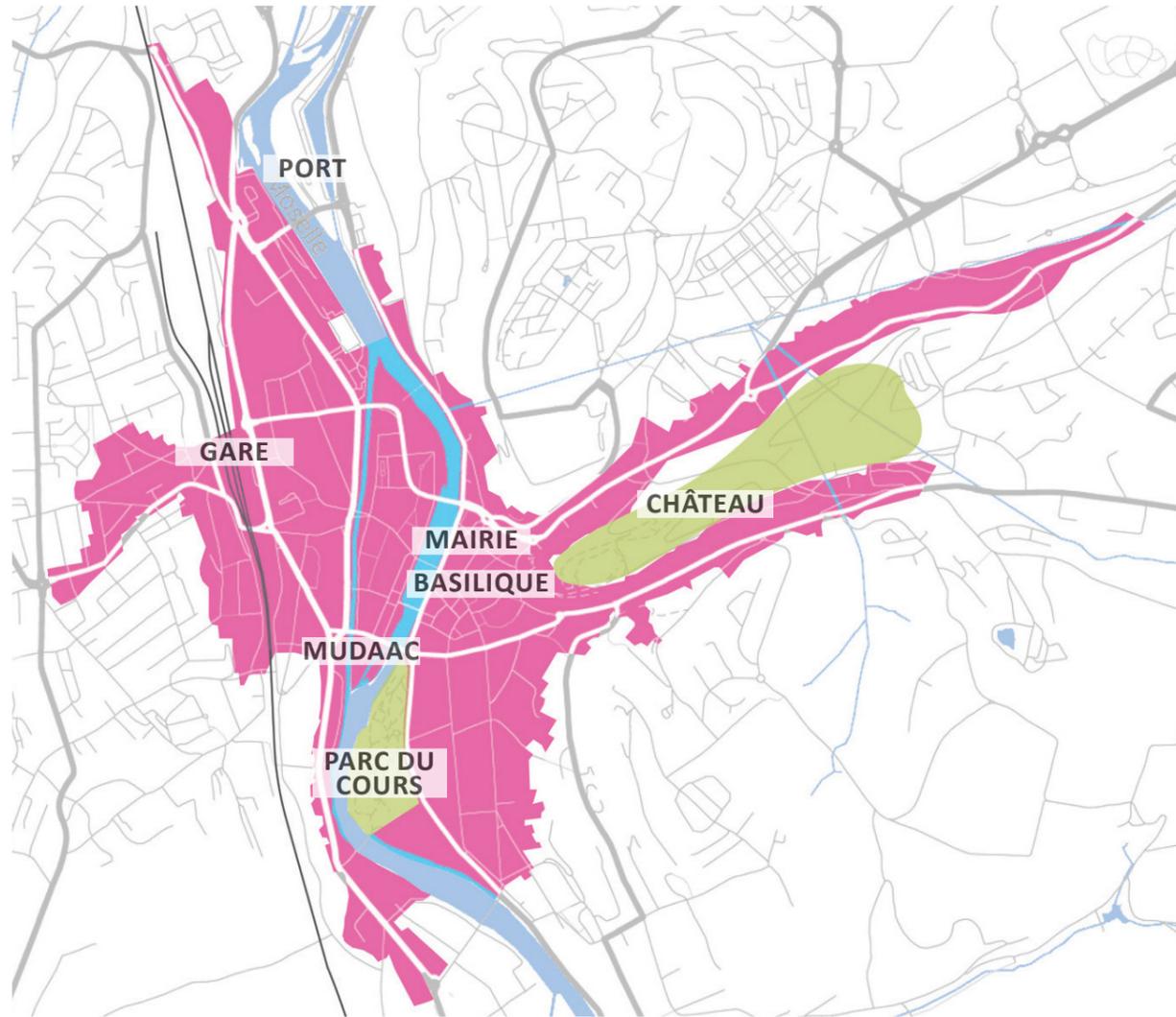


PÉRIMÈTRE CONCERNÉ PAR LE DISPOSITIF



FORMULAIRE ET REGLEMENT



OU

Règlement complet et
formulaire de candidature
à télécharger sur :

epinal.fr

UNE QUESTION ?

Contactez-nous : renovons@epinal.fr

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LES COPROPRIÉTÉS
EN CENTRE-VILLE

SYNDICS ET
COPROPRIÉTAIRES,
POUR RÉNOVER
VOTRE **COPROPRIÉTÉ**,
C'EST MAINTENANT !



CANDIDATEZ AVANT LE **30 AVRIL**
ET BÉNÉFICIEZ D'AIDES SPÉCIFIQUES
POUR LA **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

SUBVENTIONS ET ACCOMPAGNEMENT POUR RÉUSSIR VOTRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

1- UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

La Ville d'Epinal vous accompagne pas à pas dans votre projet. De **l'audit thermique** au **choix du maître d'œuvre** en passant par les **démarches administratives**, la Ville d'Epinal vous aide à **définir les travaux** les plus adaptés et à monter les dossiers de demande de subventions.

Elle prend en charge la réalisation des **audits thermiques**, facilitant ainsi la définition du programme de travaux et la prise de décision au sein de votre copropriété.

Un seul interlocuteur pour un projet réussi !

2- AMÉLIOREZ LE CONFORT ET LA VALEUR DE VOTRE IMMEUBLE ET RÉDUISEZ LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La Ville d'Epinal et ses partenaires subventionnent les travaux de rénovation énergétique en copropriété à un taux minimum de **45% d'un plafond de travaux de 25 000 € par logement**.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- 01 Copropriété située dans le **périmètre Epinal au Cœur** (*voir carte au verso*)
- 02 Elle doit être construite depuis **15 ans ou plus**
- 03 La copropriété est composée de :
 - La copropriété est de **20 lots ou moins : 65% de lots d'habitation**
 - La copropriété est de **plus de 20 lots : 75% de lots d'habitation**
- 04 Porter un **projet de rénovation énergétique** :
 - La copropriété est de **20 lots ou moins : 15% minimum de gain énergétique**
 - La copropriété est de **plus de 20 lots : 35% minimum de gain énergétique**L'audit énergétique permettra de définir le gain énergétique.

COMMENT CANDIDATER ?

1- COMMENT DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?

Par mail à l'adresse : renovons@epinal.fr avec en objet du mail : Appel à Manifestation d'Intérêt – Epinal au Cœur

Par courrier sous enveloppe à l'adresse :
Mairie d'Epinal, 9, rue du Général Leclerc
88000 EPINAL
à l'attention du service Habitat et Renouvellement Urbain
Appel à Manifestation d'Intérêt , Epinal au Cœur

Par dépôt à la Fabrique à Projet à l'adresse :
12 rue Raymond Poincaré 88000 Epinal
Les mercredis de 9h à 12h et les vendredis de 14h à 17h

La candidature doit être effectuée par le syndic de copropriété ou le conseil syndical ou par manifestation de l'ensemble des copropriétaires.

2 - QUELS DOCUMENTS ?

- Formulaire de candidature complété et signé (*voir règlement*)
- Lettre d'engagement de la copropriété (*voir règlement*)

Tout document disponible utile au projet sera étudié (par exemple : le dernier diagnostic de performance énergétique établi, tous devis de travaux, les plans de la copropriété...)

Les candidatures sont jusqu'au 30 avril 2025

La commission d'analyse des projets spécifiques de la Ville d'Epinal étudiera ensuite les candidatures et sélectionnera les bénéficiaires de cet accompagnement financier, administratif et technique.

Les projets de travaux **les plus ambitieux** et les copropriétés **les plus engagées** seront privilégiées par la commission.